



## Plainte pour diffamation au travail

Par **isabelle bertaudon**, le **29/09/2017** à **08:57**

bonjour je souhaiterais porter plainte contre ma chef de service pour diffamation ( au cours de reunions ou j etais absente ) . Mon souci c est que je ne veux pas "incriminer" les 3 collegues qui m ont informé. Par quel procedure puis je passer pour qu il y ait une enquete interne..aupres des 20 personnes presente ce jour la . merci de vos infos

Par **tomrif**, le **29/09/2017** à **10:18**

bonjour,

vous n'avez pas le choix si vous voulez une enquête. il n'y a que la plainte avec constitution de partie civile. rien ne vous oblige à dire dans la plainte qui vous a reporté les propos, mais le juge d'instruction risque de vous poser la question. attention, le domaine de la diffamation est très particulier, la plainte doit respecter certains points sinon, elle est nulle ce qui aboutit à l'échec de votre procédure, avocat spécialisé en droit de la presse recommandé.

Par **Visiteur**, le **11/10/2017** à **21:55**

Bsr,

Cela fait 4 files pour le même sujet